

<b>DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>COMMUNE DE BOUTIGNY</b>	<b>SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023 18 HEURES 30</b>

## COMPTE RENDU

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 27 mars 2023 à 18h30, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Marc ROBIN, Maire.

**Présents** : MM ROBIN, AUBART, BONNERAVE, JORDAN, LABRANQUE, LELOUP, MAHÉ, MENOT, PIEDELOUP, PLACENT et ROSSIGNOL.  
MMES LANDA, PAULTRE de LAMOTTE et MASCHI-VASSILIÈRE.

**Absente excusée** : Mme PETIT qui a donné pouvoir à M. MENOT.

Le quorum est atteint.

Le Maire ouvre la séance et fait l'appel nominal. Ensuite, il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil :

M. BONNERAVE est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire donne la parole à M. MENOT pour :

- Présenter les résultats 2022 du SIVU RPI.
- Informer d'une augmentation du prix du repas par le prestataire API de 10% pour la rentrée de septembre 2023.
- Répondre aux questions sur la reprise de l'accueil périscolaire à la place de la Ligue de l'Enseignement au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

2 points restent à valider pour bénéficier des subventions :

- Avoir les agréments pour les locaux et pour le personnel par le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et des Sports) pour déclencher les subventions de la CAF.

- Mettre en place un PEDT pour bénéficier du plan mercredi.

La garderie ainsi que le Centre de Loisirs sera dans la salle polyvalente sauf le vendredi après-midi où l'accueil des enfants se fera dans la salle de motricité.

À l'unanimité moins une abstention le conseil municipal valide le projet du RPI pour reprendre l'accueil périscolaire.

L'équipe du RPI s'occupera de l'organisation du nouvel espace.  
À partir de la reprise de septembre, une aide aux devoirs sera mise en place dans la salle actuelle de la garderie

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

### **1) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022 :

Recettes : 530 411.32 €

Dépenses : 506 454.78 €

Excédent : 23 956.54 €

EXCEDENT 2021 REPORTE : + 255 375.92 €

TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 : + 279 332.46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 593 201.38 €

Dépenses : 201 325.52 €

Excédent : 391 875.86 €

DEFICIT 2021 REPORTE : - 225 314.47 €

TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2022 : + 166 561.39 €

Résultat de clôture : + 445 893.85 €

**Délibération votée à l'unanimité.**

### **2) AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE DE L'ANNÉE 2022**

- un excédent de fonctionnement de 279 332.46 €

- un excédent d'investissement de 166 561.39 €

Décide d'affecter les résultats 2022 comme suit :

- En fonctionnement :

A l'article 002 en recettes : 279 332.00 €

- En investissement :

- A l'article 001 en recettes : 166 561.00 €

**Délibération votée à l'unanimité.**

### **3° VOTE DU TAUX DES TAXES D'IMPOSITION 2023**

- Taxe foncière (bâti) : 31.77%

- Taxe foncière (non bâti) : 39.66%

- Taxe d'habitation : 9.53%.

**Délibération votée à l'unanimité.**

#### 4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

- SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023 :  
Recettes : 774 633.96 €  
Dépenses : 774 633.96 €
  
- SECTION D'INVESTISSEMENT :  
Recettes : 460 895.35 €  
Dépenses : 460 895.35 €

**Délibération votée à l'unanimité.**

#### **INFORMATIONS DIVERSES formulées par Monsieur le Maire :**

##### **1) Information des élus sur les résultats de la gendarmerie :**

- Présentation des tableaux de la gendarmerie concernant la sécurité.

##### **2) Urbanisme :**

- Un projet de Tiny Housse sur une propriété située en Zone UB a été refusé par le service instructeur de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM) du fait que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune interdit ce type de construction.
- Un administré demande l'autorisation de raboter le trottoir trop haut devant son entrée de garage. Un courrier sera envoyé pour préciser les contraintes techniques. Si la commune est amenée à effectuer des travaux impactant le trottoir, les installations pourraient être remises en cause à la charge du propriétaire.

##### **3) Travaux Mairie :**

- Modification à apporter sur les distances entre les bâtiment existants à revoir. Actuellement sur les plans elles sont à 3m50 au lieu de 6 m, Monsieur le Maire a demandé une évolution du dossier. L'architecte prendra contact avec le service instructeur de l'urbanisme à la CAPM.
- Matériel de voirie, vol de grilles voir la proposition de SOVAL. Des devis ont été demandés, mais les références de grilles ont changé ce qui demande plus de temps pour les remplacer.
- Changement de serrures de la Salle Polyvalente à la suite d'un vol chez API le fournisseur de repas du SIVU RPI.

##### **4) École :**

- Une dérogation scolaire a été demandée par une habitante de Quincy-Voisins pour une inscription à l'école à Boutigny. La mairie de Quincy est favorable mais sans participation financière de leur part. La commune de Boutigny ne prendra pas en charge la scolarité.
- Un conseil d'école a eu lieu à Saint Fiacre le 24 mars 2023. Il y a 193 élèves prévus à la rentrée de septembre.

## **TOUR DE TABLE**

### **Monsieur LABRANQUE :**

- Distribution des sacs à déchets verts le 1<sup>er</sup> avril 2023.
- Des travaux électriques ont été effectués à la Salle Polyvalente.
- Plusieurs dépôts sauvages sont restés sans suite.

### **Monsieur MAHÉ :**

- Accumulation de dépôts de déchets sauvages.

### **Monsieur ROSSIGNOL :**

- Voiture accidentée à l'entrée de Préwilliers depuis plusieurs jours.

### **Monsieur JORDAN :**

- Conseil Syndical du Gymnase de Nanteuil : fréquentation 24 élèves de Boutigny, 22 de Saint Fiacre et 20 de Villemareuil.

### **Madame MASCHI-VASSILIÈRE :**

- Pensez à faire le 17 pour les cas urgents.

### **Monsieur PLACENT :**

- Des travaux de détection d'amiante sont à prévoir rue de Barrois.

### **Madame LANDA :**

- Participation à une réunion SAFER : il en ressort que l'adhésion à la convention « Veille Foncière » est une protection pour les zones A et N de la commune.
- Actuellement la SAFER exerce son droit de préemption sur un terrain privé sur la commune. Un affichage d'information réglementaire a donc eu lieu pendant 15 jours.
- Visite du centre pénitencier de Chauconin-Neufmontiers.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.



Le Maire,  
Marc ROBIN